



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 12
Absents : 1
Excusés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine
M. DECLERCQ Ludovic
M. ROUY Christophe

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Affectation des résultats 2022 Délibération n°2023 - 15

Date de convocation
07/04/2023

Date d'affichage
14/04/2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

14/04/2023

Cette délibération vient modifier la délibération n°2023-07 du 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Nicole CHARROIS après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 12/04/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	289 258,49
- un excédent reporté de :	1 320 206,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 609 465,42
- un excédent d'investissement de :	235 078,42
- un déficit des restes à réaliser de :	320 885,38
Soit un besoin de financement de :	85 806,96

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 609 465,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	85 806,96
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 523 658,46
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	235 078,42

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat 2022.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

